NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1041
8 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la communication datée du 6 octobre 1999, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce texte à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-29341 (F) 081099 081099

ANNEXE

Lettre datée du 6 octobre 1999, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR). Je vous serais obligé de bien vouloir mettre ce texte à la disposition du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier SOLANA

PIÈCE JOINTE

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation, adressé au Conseil de sécurité

1. Pendant la période à l'examen (21 août-20 septembre), 31 000 soldats environ étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie grâce aux contributions de tous les alliés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 16 pays non membres de l'OTAN. Les soldats de la Force de stabilisation (SFOR) ont poursuivi leurs activités de surveillance et de reconnaissance au moyen de patrouilles terrestres et aériennes, les appareils de combat effectuant 93 heures de vol environ.

2. Les soldats de la SFOR, qui ont continué de surveiller le respect par les entités des dispositions de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, qui interdit l'importation d'armes en République fédérale de Yougoslavie, ont renforcé leur présence sur le sol pour faire respecter l'embargo. Des résultats encourageants ont été signalés en ce qui concerne la remise volontaire d'armes par les entités ou la découverte d'armes par la SFOR.

3. La SFOR continue de surveiller l'entrée de produits pétroliers réglementés en République fédérale de Yougoslavie en établissant des points de contrôle de la circulation; à ce jour, 26 violations ont été signalées. La SFOR a transmis la responsabilité des véhicules en question au Groupe international de police (GIP) ou à la police locale, qui les a par la suite ramenés à leur point de départ. Une équipe de surveillance de la SFOR a également été déployée dans la raffinerie de Bosanski Brod afin de recevoir des informations préliminaires sur les mouvements de carburant, ce, afin d'accroître l'efficacité des contrôles aux frontières.

4. Au 31 août, deux grenades à main ont explosé dans un bâtiment appartenant aux observateurs de la Commission mixte à Doboj. Le bâtiment a été endommagé mais aucun membre du personnel n'a été blessé.

Coopération et respect de l'Accord de paix par les parties

5. Au cours de la période considérée, la situation sur le théâtre est demeurée stable, les deux entités respectant, pour l'essentiel, les dispositions militaires de l'Accord de paix. Une réaction modérée a été observée en Republika Srpska à l'arrestation à Vienne, le 24 août, du général Talic, le chef d'état-major de l'armée des Serbes de Bosnie, mais la situation politique y est demeurée tendue.

6. Au cours de la période considérée, de nouveaux incidents isolés d'intimidation et de violence se sont produits en réaction au retour des réfugiés et des personnes déplacées; des maisons ont été endommagées ou détruites à la grenade ou à l'aide de bombes de fabrication artisanale. À la fin août, une soixantaine de Serbes de Bosnie, qui s'apprêtaient à se rendre dans des maisons pour en évaluer l'état, ont été pris à partie par un groupe d'une cinquantaine de Bosniens violents et hostiles près de Bocinja, dans la division multinationale nord. Les soldats de la SFOR ont suivi la situation et fourni un appui en matière de sécurité au GIP et à la police locale sur le

terrain. Personne n'a été blessé et les Serbes de Bosnie ont décidé de remettre leur visite à plus tard. Au début septembre, des rapatriés bosniens ont essuyé cinq coups de pièces de mortier alors qu'ils se réinstallaient dans le secteur de Fazlagica Kula dans la division multinationale sud-est. L'incident n'a pas fait de victimes, mais les soldats de la SFOR ont surveillé le secteur et continuent d'y maintenir une présence.

7. En dépit de ces incidents, on a signalé au cours du mois d'août une augmentation importante du nombre de retours de personnes déplacées et de réfugiés appartenant à la minorité par rapport au mois de juillet. En août, les soldats de la SFOR ont surveillé 5 641 retours de personnes appartenant à la minorité et plus de 7 000 personnes déplacées et réfugiés se sont rendus dans leurs maisons pour les nettoyer.

8. Le 25 août, des membres de la population locale du district bosnien de Lipa dans la division multinationale sud-ouest ont de nouveau élevé un barrage routier à proximité de la base de la SFOR, pour protester contre l'accroissement de la circulation entraînée par les convois de la SFOR traversant le village. Les protestations ont duré pendant environ trois jours jusqu'à ce que le barrage routier soit retiré sur ordre des autorités locales.

9. Au cours de la période considérée, la SFOR a inspecté 357 sites militaires d'entreposage d'armes appartenant aux différentes factions : Bosniaques (126), Croates de Bosnie (70), Serbes de Bosnie (121) et Fédération (40).

10. Les soldats de la SFOR ont contrôlé 1 071 mouvements et activités d'entraînement : 437 du côté bosnien; 127 du côté des Croates de Bosnie; 409 du côté des Serbes de Bosnie; et 98 pour la Fédération. L'interdiction concernant les activités d'entraînement et les mouvements imposée à la brigade de police antiterroriste de la Republika Srpska demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre car la brigade n'a pas respecté les instructions du commandant de la SFOR aux parties.

11. La campagne de déminage d'été s'est poursuivie : 44 équipes de déminage des forces armées des entités ont été déployées. Au cours de la période considérée, ces équipes ont mené 621 opérations de déminage et enlevé cinq mines antichar, 484 mines antipersonnel et 15 munitions non explosées qui se trouvaient sur 71 839 mètres carrés de terre.

12. Le 9 septembre, la Commission militaire mixte s'est réunie au quartier général de la SFOR à Sarajevo. Parmi les sujets abordés se trouvaient les activités d'entraînement et les mouvements, les sites d'entreposage de munitions et la démilitarisation de Brcko. La prochaine réunion est prévue pour le 9 décembre.

Coopération avec les organisations internationales

13. Dans les limites des moyens disponibles et conformément à son mandat, la SFOR continue d'apporter son aide aux organisations internationales opérant en Bosnie-Herzégovine, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le GIP, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Bureau du Haut Représentant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

14. La SFOR continue d'aider activement le Bureau du Haut Représentant à mettre en place des institutions communes en Bosnie-Herzégovine, en particulier le Comité permanent pour les questions militaires. Comme on l'a signalé le mois dernier, des progrès importants ont été faits au cours de l'été pour mettre en place le nouveau secrétariat du Comité permanent pour les questions militaires; les infrastructures militaires de base sont pour l'essentiel en place et le règlement intérieur a été arrêté ad referendum. Toutefois, à la suite de l'arrestation du général Talic à la fin août, la délégation de la Republika Srpska a refusé de participer à la réunion du 8 septembre du Comité permanent, laquelle a donc été annulée. Une action énergique entreprise par le Bureau du Haut Représentant, la SFOR et l'OSCE, y compris une démarche commune qu'ont effectuée le Haut Représentant, le commandant de la SFOR et le chef de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a semblé régler la question, et la réunion a été fixée au 23 septembre. Toutefois, elle a de nouveau été repoussée jusqu'au début octobre.

Perspectives

15. On peut s'attendre à voir continuer de se produire des actes isolés d'intimidation et de violence du fait du retour des réfugiés et des personnes déplacées.
